Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 48 (1956)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48me année | Mai 1956 | N° 5

Poussées inflationnistes

Par *Jean Möri*

Décidément, le Conseil fédéral semble bien mal inspiré ces derniers temps. Le voilà qui donne successivement de nouveaux coups de pouce à la poussée inflationniste, toujours sur le compte exclusif des consommateurs, c'est-à-dire des locataires en l'occurrence. Cette politique prend le contre-pied des avertissements solennels adressés au peuple suisse par ce même Conseil fédéral sur les risques d'inflation. En fait, c'est le peuple qui garde la raison et le gouvernement qui la perd!

Vers la suppression du contrôle des loyers

Le singulier projet gouvernemental d'exécution du contrôle des prix réduit, qui vient d'être communiqué officiellement à l'opinion publique, tend à des autorisations générales d'augmenter les loyers, sans se préoccuper le moins du monde de la réserve toujours dérisoire des logements vacants. En effet, l'indice officiel pour 462 communes de plus de 2000 habitants révélait une réserve de 0,55% au 1er décembre 1955. Alors qu'il faudrait pour le moins 1,5% de logements vacants, si l'on s'en réfère aux autorités fédérales, pour que la situation soit normale et même 4% selon un professeur de l'Université de Genève.

Il va jusqu'à envisager des alignements de loyers bon marché vers les plus chers dans les beaux quartiers où les prix pour des logements de même grandeur et qualité sont plus élevés. Ce qui ouvre aux spéculateurs de nouveaux horizons et à maître chicaneau des occasions de travail.

En vertu de ce projet d'ordonnance, le Conseil fédéral pourrait de plus libérer du contrôle certaines catégories de choses louées et même certaines localités ou régions, en tenant compte alors dans ce cas de la réserve des logements vacants.

Enfin, pour corser encore cette abdication totale dans la défense des locataires, c'est-à-dire des consommateurs, dont le gouvernement